

ACCUEIL DE LOISIRS DE BERTEAUCOURT-LES-DAMES



VACANCES PRINTEMPS 2026



Chers parents,

Du 13 au 17 avril, en partenariat avec l'Association PEP80, la commune met en place un accueil de loisirs ouvert aux enfants âgés de 3 ans (déjà scolarisés) à 11 ans inclus. **Les enfants de 3 ans ne seront acceptés qu'à la condition d'être déjà scolarisés.** Les enfants seront accueillis à l'école de Berteaucourt-les-Dames.

L'accueil aura lieu de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, avec un service de restauration encadré par l'équipe d'animation. Dans le cadre d'un accueil échelonné, vos enfants peuvent arriver au centre jusqu'à 9h30, cela afin de favoriser le respect de leur rythme biologique. Vous pourrez venir chercher vos enfants à partir de 17h00.

Pour tout renseignement : Véronique Thuillier 07 81 72 23 68

TARIFS ET INSCRIPTIONS :

les enfants de la commune sont prioritaires et dans la limite des places disponibles

SEMAINE DE VACANCES FORFAIT NON MODULABLE (hors déduction CAF)	Habitants et enfants scolarisés sur la COMMUNE	AUTRES COMMUNES
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 5 JOURS
Quotient Familial de 0 à 439	25,00 €	32,00 €
Quotient Familial de 440 à 894	30,00 €	36,00 €
Quotient Familial de 895 et plus	35,00 €	40,00 €
CANTINE : Prix du repas : 3,00 €		



**Date limite d'inscription
Samedi 4 AVRIL 2026 à
12h00
dans la limite des places
disponibles**

La CAF de la Somme participe financièrement au Fonctionnement de l'ALSH. Une déduction de 3.50 € /jour/enfant est applicable aux familles dont le Quotient Familial au cours du mois de **JANVIER 2026** est inférieur à 900. Pour toute déduction **veuillez présenter un justificatif.**

Pour inscrire votre enfant* ?

- Déposer en mairie le bulletin de réservation avec **le paiement du forfait et de la cantine (montant global) qui restera du, même en cas d'annulation de la famille (sauf maladie avec justificatif médical) au plus tard le samedi 4 avril 12h**
- Ou vous présenter à la **permanence d'inscription** qui aura lieu **le samedi 4 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie.**

Pour 2026, il faut refaire tout le dossier d'inscription à joindre au bulletin de réservation, sauf si votre enfant a fréquenté le centre en février. Le **dossier d'inscription 2026 est disponible en mairie. Il doit être complété, signé et accompagné de :**

- Un **certificat médical de moins d'un an attestant des vaccinations à jour de l'enfant**, d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique d'activités physiques et sportives, **avec copie des vaccins,**
- Une attestation du dernier quotient familial (CAF—MSA) connu,
- L'attestation d'assurance scolaire en cours ou en responsabilité civile de l'enfant
- Le PAI de votre enfant s'il est concerné,
- En cas de séparation, divorce, copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant. Le parent qui n'a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite sur le centre.

ATTENTION : le dépôt du dossier d'inscription en mairie vous engage à régler le montant du séjour